



DOSSIER DE PRESSE

3^{èmes} rencontres des circulations douces en Yvelines Jeudi 20 novembre 2008

Autour du futur schéma départemental de véloroutes et voies vertes

A l'occasion des 3^{èmes} rencontres des circulations douces en Yvelines, le Conseil général des Yvelines vous présente les enjeux, les objectifs et le calendrier de réalisation du schéma départemental des véloroutes et voies vertes.

Ces rencontres ont vocation à accompagner la nouvelle dynamique partenariale en faveur des circulations douces impulsée en juin 2006 par Pierre Bédier, Président du Conseil général. L'objectif principal est de fédérer l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire autour des enjeux liés aux circulations douces.

A l'instar des précédentes rencontres organisées en 2006 et 2007, ce rendez-vous réunit des élus locaux, des représentants associatifs et institutionnels et des personnalités invitées par le Conseil général pour échanger sur des expériences locales de développement des circulations douces, apporter des réponses techniques aux interrogations de l'ensemble des acteurs présents et faire émerger de nouveaux projets.

SOMMAIRE DU DOSSIER

1. Programme des 3^{èmes} rencontres des circulations douces en Yvelines
2. Etat des lieux de la politique cyclable du Département des Yvelines
3. Le schéma départemental Véloroutes Voies Vertes

CONTACT PRESSE

Conseil général des Yvelines
Direction de la communication
Tél : 01 39 07 70 77
presse@cq78.fr



Yvelines
Conseil général

1. Programme des 3^{èmes} rencontres des circulations douces en Yvelines

- 14h00 |** Accueil - marquage des vélos des participants
- 14h30 - 15h00 |** **Introduction - bilan de la politique départementale en faveur des circulations douces**
Jean-Marie Tétart, Vice-Président du Conseil général des Yvelines, délégué aux déplacements et aux circulations douces
- 15h00 - 16h30 |** **Le schéma départemental véloroutes et voies vertes**
- Objectifs et démarche – *Jean-Marie Tétart*
 - Diagnostic et premières propositions – *AMEnvironnement*
 - Table ronde : retours d'expériences – *témoignages d'autres collectivités territoriales engagées dans une démarche locale*
- 16h30 - 17h00 |** Questions - réponses
- 17h00 - 17h15 |** **Le topoguide Yvelinois de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)**
Claude Brulebois, Présidente du Comité Départemental Yvelinois de la FFCT
- 17h15 - 17h30 |** **Actualités diverses**
Direction des Routes et Transports du Conseil général des Yvelines
- 17h30 - 18h00 |** Questions - réponses
- 18h00 |** **Clôture par Jean-Marie Tétart**
- 18h15 |** Cocktail

2. La politique cyclable du Conseil général : un outil pour le développement durable des Yvelines

Créée en 2006, la politique départementale en faveur des circulations douces entend développer l'éco-mobilité, améliorer la qualité de vie, favoriser un meilleur respect de l'environnement mais aussi contribuer à mettre en valeur le patrimoine naturel. Cette politique est aujourd'hui en pointe en matière de développement durable : aménagements cyclables en forte augmentation ; multiplication des initiatives locales pour la promotion du vélo ; lancement de projets structurants de liaisons douces pour le territoire...

L'Unité *Mobilités Douces* créée au sein de la Direction des Routes et Transports pilote cette politique et l'ensemble des projets de territoires qu'elle génère.

Des aménagements renforcés :

- **193 km** de routes départementales ont été équipés en aménagements cyclables depuis 2005.
- **18 opérations** sont programmées en 2008, soit **40 km** cumulés d'aménagements nouveaux pour un budget de **6,4 M€**
- environ **50 km de pistes cyclables** en forêt de Rambouillet ont été financés par le Département
- **1 100 km d'itinéraires de randonnée pédestre** ont été balisés dans le cadre du schéma départemental de la randonnée pédestre
- une centaine de collèges ont été équipés en **abri ou garage à vélos**
- **376 km d'itinéraires** seront prochainement balisés au titre du schéma départemental de la randonnée équestre.

Des actions pleines de bon sens :

Le Conseil général a fait l'acquisition en 2007 d'un appareil de marquage de vélos avec lequel il mène régulièrement des opérations de marquage gratuit à travers le département, principalement dans les collèges.

Objectif : permettre au plus grand nombre d'Yvelinois de faire marquer leur vélo, améliorer les conditions de sécurité contre le vol et ainsi inciter au développement de l'usage du vélo pour des déplacements quotidiens.

Grâce à cette initiative du Conseil général, plus de **900 vélos** ont ainsi pu être gravés dans les collèges Yvelinois en un an.

Depuis novembre 2007, les collectivités locales et les associations cyclables yvelinoises peuvent emprunter cet appareil au Conseil général, pour mener leurs propres opérations de marquage gratuit.

9 initiatives de collectivités et associations yvelinoises ont été recensées cette année.

Des aides incitatives aux communes :

Le dispositif d'aide départementale pour la réalisation d'aménagements cyclables s'applique à l'ensemble des projets communaux ou intercommunaux, tant en milieu urbain que rural, en ou hors agglomération. Cela peut se traduire par des subventions de la part du Département et de la Région Ile-de-France, pouvant atteindre 80% du coût des aménagements.

18 dossiers de demandes de subvention ont d'ores et déjà été approuvés en 2007 et 2008 par le Département. Aider des communes à réaliser des plans de déplacements scolaires, des schémas directeurs, des itinéraires cyclables ou des aménagements concrets en faveur des circulations douces (bandes et pistes cyclables, stationnement vélos...), **permet au département de répondre efficacement aux réels besoins des collectivités.**

Retrouvez toute l'information sur la politique départementale sur www.yvelines.fr, rubrique « circulations douces »

3. Le schéma départemental de véloroutes et voies vertes

Un projet pour le développement durable du territoire et la qualité de vie de chacun

Avec le schéma de véloroutes et voies vertes, l'ambition du Conseil général est de créer un réseau cohérent d'itinéraires à l'échelle du territoire yvelinois qui va permettre :

- de redéployer l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et de favoriser la découverte du patrimoine et des paysages,
- de développer les déplacements de proximité, et de désenclaver les zones rurales
- de valoriser les sites naturels aux portes de Paris tout en les préservant grâce au développement de la pratique du vélo.

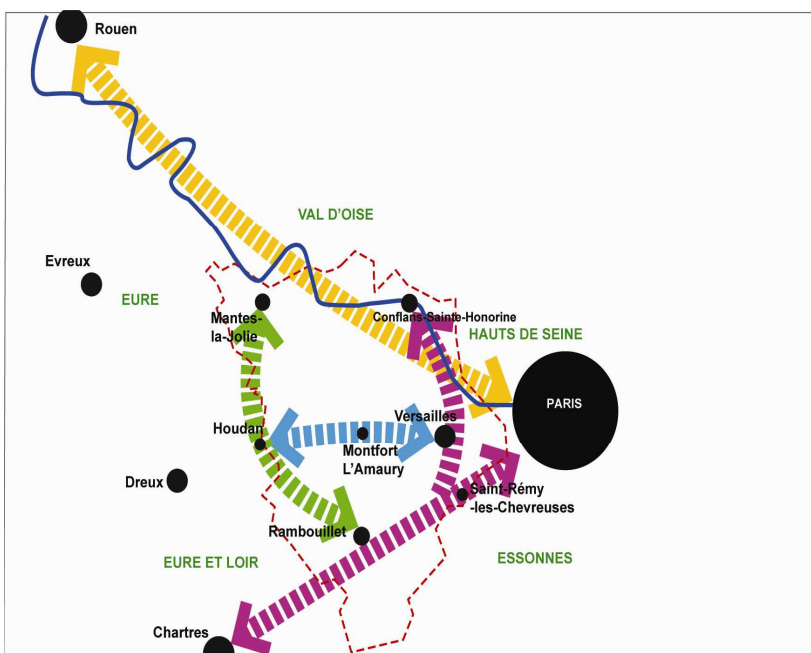
Les voies vertes sont des aménagements en site propre (chemins de halage, berges de rivières, voies ferrées désaffectées, routes forestières, parcs urbains, etc.) réservés aux déplacements non motorisés (piétons, cyclistes, rollers, joggers, personnes à mobilité réduite).

Les véloroutes sont des itinéraires de moyenne et longue distance pour cyclistes, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations. Elles empruntent tous types de voies sécurisées, dont les voies vertes.

Le futur schéma va définir un *réseau armature* composé de **4 axes de véloroutes voies vertes** qui permettront de relier les pôles générateurs de déplacements, les points d'intérêt touristique et les espaces naturels de qualité. Les réseaux locaux de circulations douces seront également reliés par ce réseau armature :

- ➔ Paris Londres (2 variantes : par Rouen ou Dieppe) par la Vallée de Seine
- ➔ Mantes - sud des Yvelines via le Pays Houdanais
- ➔ Sud des Yvelines - Vallée de Seine via Versailles
- ➔ Versailles - Pays Houdanais via Pays de Montfort

A l'horizon 2015 : création de 150 KM de voies vertes le long de la Vallée de Seine



Ce réseau s'inscrit dans un contexte national et européen de véloroutes et voies vertes, avec 3 véloroutes d'importance : Paris-Rouen, Paris- Londres et Paris- Chartres qui traversent en effet les Yvelines.

Une mise en œuvre à partir de l'été 2009

L'étude pour l'élaboration du schéma a été lancée par le Conseil général en juin 2008. Elle réunit les partenaires et acteurs locaux, via une dizaine de réunions de concertation. Elle doit s'achever à l'été 2009.

A l'issue, le schéma sera soumis au vote de l'Assemblée départementale.

Sa mise en œuvre pourra ensuite démarrer selon des modalités définies par l'étude.